

Justificatif Fiscal

Un certain nombre d'adhérents nous demande un justificatif fiscal concernant le règlement de leur cotisation en vue d'obtenir un crédit d'impôt.

La fédération n'est pas une association reconnue d'intérêt général ou d'utilité publique ou une organisation syndicale, de ce fait le paiement des cotisations ne peut pas donner droit à un crédit d'impôt.

Toute attestation rédigée localement n'a aucune valeur et expose le signataire ainsi que l'adhérent à des risques de problèmes avec l'administration fiscale .